

SLALOM (SL)

1. LA PISTE

La dénivellation doit être d'au moins 120 mètres et au maximum de 180 mètres.

La piste sera d'un minimum de 30 mètres de large. En cas de mauvaise visibilité, on recommande l'utilisation d'aiguilles de pins ou de la couleur.

2. TRACÉ D'UN SLALOM

La porte est formée d'un petit piquet à rotule et d'un grand piquet rotule avec une banderole triangulaire réunissant leurs extrémités (la banderole étant placée en bas).

La dimension des banderoles est de 1m pour la base, 80 cm pour le long côté et 45 cm pour le petit côté

Distance entre 2 portes : minimum 8 mètres, maximum 15 mètres

Il ne peut y avoir de banane en slalom.

Le nombre de portes est compris entre 35 au minimum et 55 au maximum.

La deuxième manche peut se dérouler sur la même piste avec un tracé différent.

3. RECONNAISSANCE

Les coureurs ne peuvent reconnaître le parcours que lors de la reconnaissance officielle.

Le parcours de la course doit être étudié en dérapage en dehors du tracé, (ou selon les recommandations de la réunion des Chefs d'Equipe).

Les dossards doivent être portés visiblement durant la reconnaissance avec le numéro apparent.

4. PREMIERE MANCHE

L'ordre de départ est tiré au sort pendant la réunion des Chefs d'Equipe.

Son organisation doit être conforme aux règles de la Fédération Française de Ski.

L'intervalle des départs sera défini par le Délégué Technique.

La première manche peut faire office de résultat final pour des compétitions de niveau régional.

Après la publication des résultats officiels, les qualifiés et l'ordre de départ pour la seconde manche seront déterminés.

5. DEUXIEME MANCHE

Le nombre de coureurs qualifiés pour la seconde manche est de 32 hommes et 16 femmes.

Le nombre de qualifiés devra être annoncé avant la première manche.

L'ordre de départ en deuxième manche :

* les 8 premières femmes qualifiées du classement de la première manche partiront en ordre inversé alors que, de la 9^{ème} à la 16^{ème}, les départs seront faits par rapport au classement de la première manche.

* les 16 premiers hommes qualifiés du classement de la première manche partiront en ordre inversé alors que, du 17^{ème} au 32^{ème}, les départs seront faits par rapport au classement de la première manche.

La deuxième manche peut avoir lieu sur la même piste avec un tracé différent ou dans le même tracé.

L'intervalle de départ sera défini par le **jury**.

Cas particulier pour les compétitions régionales :

Si les conditions le permettent, le jury pourra faire recourir en seconde manche tous les compétiteurs classés en première manche.

Dans ce cas, l'ordre de départ sera le suivant :

* les 16 premiers hommes qualifiés du classement de la première manche partiront en ordre inversé alors que, du 17^{ème} à la fin, les départs se feront par rapport au classement de la première manche.

* les 8 premières femmes qualifiées du classement de la première manche partiront en ordre inversé alors que, de la 9^{ème} à la fin, les départs se feront par rapport au classement de la première manche.

Remarque : les compétiteurs absents, disqualifiés ou n'ayant pas terminé la première manche, ne seront pas admis à prendre le départ de la seconde manche.

6. CLASSIFICATION D'UN SLALOM

Un Slalom est la combinaison des temps de deux passages différents.

Les résultats de la 1^{ère} manche déterminent les coureurs qualifiés pour la 2^{ème}.

Etablissement des résultats officiels :

1 : le classement final des coureurs qualifiés sera établi sur addition des deux manches.

2 : le classement final des coureurs disqualifiés ou abandons en 2^{ème} manche sera établi selon le classement de la première manche.

3 : le classement final des coureurs non qualifiés à la seconde manche sera établi selon le classement de la première manche.

Dans le cas d'une compétition régionale où le jury de course a pris la décision de faire courir tous les compétiteurs à la seconde manche, le classement se fera sur l'addition des deux manches.

Si les conditions ne permettent pas la réalisation de la seconde manche, le jury peut prendre la décision de valider le résultat de la compétition à l'issue de la première manche.

7. CONDITION D'ANNULATION

En cas de mauvaise visibilité (brouillard, neige...), un minimum de deux portes successives doit être visible sur l'ensemble du parcours. Si cette condition n'est pas remplie, un arrêt de course doit être prononcé, ce dernier pouvant entraîner l'annulation ou le report de la compétition.

8. JURY

Le jury sera composé de trois personnes :

- le Délégué Technique,
- l'Arbitre,
- le Directeur d'épreuve.